



Réf. Farde e-Assemblées : 2458536

N° OJ : 31

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/05/2022

Objet : "Equal Pay Pact".- Adhésion de la Ville de Bruxelles.- Engagement en tant qu'ambassadeur de "Equal Pay Day".

Le Conseil communal,

Considérant que l'association "Zij-Kant" organise depuis 2005 une campagne annuelle de sensibilisation à l'inégalité salariale entre les femmes et les hommes, en collaboration avec son partenaire européen "PES-Women" ;

Considérant que cette campagne vise à susciter une prise de conscience du fait que les femmes en Europe gagnent en moyenne encore 14.1% de moins que les hommes ;

Considérant que cette campagne est marquée par deux dates symboliques: le 10 novembre, "Unequal Pay Day", le jour où les femmes commencent à travailler gratuitement et ce jusqu'à la fin de l'année et le 24 mars, "Equal Pay Day", le jour où les femmes ont rattrapé l'inégalité salariale face aux revenus des hommes l'année précédente ;

Considérant que, afin de démontrer son engagement en faveur de l'égalité salariale, "Zij-Kant" invite des personnes, législateurs et employeurs à signer un pacte d'égalité salariale, le "Equal Pay Pact", et de devenir ainsi ambassadeur/ice de la campagne ;

Considérant que l'adhésion au "Equal Pay Pact" implique que le signataire partage les valeurs fondamentales de la Journée de l'égalité salariale, c'est à dire que :

- 1/ L'écart de rémunération de 20 % entre les femmes et les hommes est inacceptable.
- 2/ L'écart de rémunération entre les sexes s'est à peine réduite en onze ans. Il est temps que cet écart disparaisse.
- 3/ L'écart salarial ne résulte pas du choix des femmes. L'éducation, le manque de structures d'accueil et de soin,... ont un rôle important à jouer dans cette inégalité.
- 4/ La législation actuelle visant à combler l'écart de rémunération est insuffisante.

Considérant qu'en complétant le formulaire d'adhésion disponible en ligne sur le site <https://www.equalpayday.be/word-epd-ambassadeur/> en tant qu'employeur, celui-ci peut cocher les actions suivantes :

- Je travaille sur un système analytique d'évaluation des emplois et j'utilise la liste de contrôle pour la classification des emplois non sexiste.
- Je veille à ce que les femmes et les hommes soient représentés de manière égale partout sur mon lieu de travail.
- Je favorise la coopération avec le secteur de l'éducation.
- Je travaille sur une organisation du travail qui permet à tou.te.s les employé.e.s de concilier travail, vie familiale et vie privée.
- Je veux m'attaquer à l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes par le biais d'une politique des ressources humaines tenant compte des sexospécificités, d'un dialogue social, d'un rapport sur l'écart de rémunération et d'un plan d'action.

Considérant que le Plan d'Action de la Ville de Bruxelles pour l'égalité des femmes et des hommes fait écho aux engagements et actions liés au "Equal Pay Pact" ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : l'adhésion de la Ville de Bruxelles au "Equal Pay Pact" et de devenir ainsi Ambassadeur/-trice "Equal Pay Day"

afin de marquer l'engagement de la Ville de Bruxelles, en tant qu'employeur, en faveur de l'égalité salariale est adoptée

Annexes :

